



Fiche 2

le 2 mai 2011

Que faut-il encore faire pour diminuer la pollution due à l'ozone ?

- Les polluants précurseurs, oxydes d'azote et composés volatils organiques doivent être réduits aux plans national et international.
- En cas de très forte pollution, les cantons peuvent prendre des mesures à court terme pour diminuer momentanément la pollution locale.
- Chacun peut prendre des mesures pour limiter les émissions de polluants.

Au plan national: poursuivre la réduction des polluants précurseurs

La Stratégie de lutte contre la pollution de l'air a été actualisée et adoptée par le Conseil fédéral le 11 septembre 2009. La meilleure stratégie en matière de politique de lutte contre la pollution de l'air, pour faire baisser les concentrations d'ozone, reste la réduction efficace des émissions de polluants précurseurs (NOx et COV).

Un gros effort doit être fait pour réduire encore de moitié les émissions d'oxydes d'azote. Ce sont surtout les secteurs du trafic routier et non routier (véhicules, machines de chantiers et agricoles, ainsi que les avions) qui sont concernés, en particulier les véhicules diesel. Équiper ces véhicules de systèmes de réduction des oxydes d'azote (pots catalytiques DeNOx) est une mesure très efficace. La technologie est disponible et devrait équiper la plupart des types de véhicules dans un futur proche.

Suivant les mesures déjà planifiées (renforcement des prescriptions sur les gaz d'échappement ou sur les installations de combustion, p. ex.), les émissions devraient encore diminuer d'ici à 2020. D'ici là, d'autres mesures devront être prises.

Un autre effort doit être fait pour diminuer de 20 à 30 % les émissions de COV. Les mesures devront être prises en particulier dans le domaine des solvants qui représentent la moitié des émissions de COV.

Diminuer aussi les émissions à l'échelle européenne

La pollution due à l'ozone et ses précurseurs ne se limite pas aux frontières nationales. Une partie de la pollution mesurée en Suisse provient de sources se trouvant dans d'autres pays. C'est pourquoi, les réductions doivent aussi se faire à l'échelle internationale. Cela constitue l'objectif de la Convention sur la pollution transfrontière et de son Protocole de Göteborg. Dans le cadre du protocole, les 31 Parties, dont la Suisse, se sont engagés à réduire d'ici à 2010 leurs émissions d'oxydes d'azote et de COV d'environ 40 % par rapport à 1990.

Des efforts supplémentaires visant à réduire les émissions au-delà de 2010 seront nécessaires pour améliorer la qualité de l'air sur le Plateau suisse et dans une plus large mesure encore au Tessin, particulièrement affecté par la pollution transfrontière. Une révision du protocole de Göteborg est en cours de préparation pour établir des objectifs contraignants des émissions pour 2020.

Action coordonnée des cantons en cas de forte pollution

Depuis 2005, les cantons coordonnent leurs actions en cas de forte pollution due à l'ozone, en harmonisation avec les régions européennes voisines¹. Dès que le seuil européen d'information est dépassé ($180 \mu\text{g}/\text{m}^3$) dans la journée et que certaines conditions sont remplies, un communiqué de presse de la DTAP (directeurs cantonaux de l'environnement) est envoyé aux médias afin que la population soit mise en garde.

Si le seuil européen d'alerte est dépassé ($240 \mu\text{g}/\text{m}^3$ durant 3 heures consécutives et persistance prévisible pour les jours suivants), les cantons particulièrement concernés peuvent décider d'introduire des mesures temporaires (p. ex. 80 km/h sur les autoroutes au Tessin). En 2010, le seuil d'alerte n'a été atteint que durant quelques jours isolés.

Chacun peut agir pour diminuer les émissions de polluants

Parcourir les courts trajets à pied ou en vélo, utiliser les transports publics, préférer les appareils de jardinage électriques plutôt qu'à moteur deux temps et acheter des denrées alimentaires produites localement permet de diminuer les émissions d'oxydes d'azote et de composés organiques volatils.

De même, en choisissant des produits d'entretien ou des peintures pauvres en solvants (qui ne contiennent que peu ou pas de COV), on agit aussi pour diminuer l'ozone estival.

Internet

- Informations complémentaires sur le site de l'OFEV:
<http://www.bafu.admin.ch/luft/00575/00577/index.html?lang=fr>
- Carte suisse de la pollution due à l'ozone (actualisée heure par heure), publiée par l'OFEV à l'adresse: <http://www.bafu.admin.ch/luft/luftbelastung/aktuell/index.html?lang=fr>
- Carte européenne de la pollution due à l'ozone (actualisée tous les jours par l'Agence européenne pour l'environnement) <http://www.eea.europa.eu/maps/ozone/map>

¹ L'Union européenne prescrit les mêmes mesures dans sa directive sur la qualité de l'air : information de la population lorsque la valeur de $180 \mu\text{g}/\text{m}^3$ est dépassée et mesures régionales en cas de dépassement de $240 \mu\text{g}/\text{m}^3$ pendant 3 heures consécutives et persistances pour les jours suivants.